



# ARRÊTÉ

## Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Attaché Territorial au titre de la promotion interne – Année 2023

Le Président du CENTRE DE GESTION,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique;

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

**Vu** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020, n° 2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n° 2021-139 du 10 février 2021 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

**Vu** l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne;

**Vu** les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits, le cas échéant, sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

**Considérant** que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

**Considérant** que 65 recrutements sur l'année 2022 et qu'un reliquat de 1 recrutement de l'année 2022 pour l'année 2023 dans le cadre d'emplois des attachés ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 22 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

# ARRÊTÉ

## Article 1 :

Au titre de l'année 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché, les 22 agents ci-dessous :

Mme Catherine ANSEL-GOLLIOT, commune de ISQUES

Mme Cathy BARBIER, commune de NEUVE CHAPELLE

Mme Nathalie BENATTI-PORT, commune de MARLES LES MINES

Mr Laurent BONVOISIN, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE

Mme France-Lyse DASSONVAL-CAPELLE, commune de SAILLY LAB  
Mme Nadège DELECROIX, Institution des Wateringues à ST OMER  
Mme Paule DELENCLOS-FAUQUEZ, commune de ST MARTIN BOULOGNE  
Mme Nadège DHAILLE-CHARRIER, commune de BERCK SUR MER  
Mme Maryline DJEBALI-LE PEILLET, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE  
Mr Reynald DRUELLES, commune de WINGLES  
Mr Francis FASQUEL, communauté de Communes Terre des 2 Caps à MARQUISE  
Mme Hélène GALL, commune de ST MARTIN BOULOGNE  
Mr Jacques GRANDCOLAS, commune de WIMEREUX  
Mme Chantal KARBOWSKI-MORTREUX, commune de BULLY LES MINES  
Mme Anne-Marie LEPRETRE-DUCATEL, commune de ARQUES  
Mme Agnès LHERBIER-CHEMINOT, commune de AVION  
Mme Magali LONGUET, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE  
Mme Magali NOEL, commune de ST OMER  
Mme Isabelle PEPE-ROHART, commune de COURRIERES  
Mme Nathalie PIETRON, commune de LIEVIN  
Mme Graziella PONTUS, commune de LONGUENESSE  
Mr Daniel VENEL, commune de LOISON SOUS LENS

## **Article 2 :**

Au titre de l'année 2023, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché :

### **En 1ère réinscription :**

Mme Catherine ANDRE-DOMZALSKI, commune de OIGNIES  
Mr Grégory GRILHOT, commune de CARVIN  
Mme Andrée QUEVAT, commune de LILLERS

### **En 2ème réinscription :**

Mme Marielle DECANTER-LIARD, commune de LUMBRES  
Mme Francia Monelle WILLEMETZ née CIESLAK, au CCAS de BRUAY LA BUISSIÈRE

### **Réinscription pour l'année 2023 suite aux ordonnances susvisées :**

Mme Maryse GONDROY, commune de CALONNE-RICOUART

### **Réinscription suite aux ordonnances susvisées jusqu'au 12 mars 2023 :**

Mme Béatrice LEDO née THIECHART, commune de BREBIERES

### Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

### Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 12 Avril 2023  
Le Président,



Joël DUQUENOY



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.